

Syndicat Mixte  
Parc Naturel Régional  
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 26 avril 2016

N° BS 26 avril 2016 1

Objet :

**ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

En deux mille seize, le vingt-six avril, à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Date de convocation : 19 avril 2016	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u>  Transmis par ACTE le : 29/04/16 AR N° : 007-250702388- 20160426 - BS_26041681-DE-1-1
-------------------------------------	---

Présents : Laurence ALLEFRESDE, Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Gérard BROUILLARD, Lorraine CHENOT, Bernard CROS, Jérôme DALVERNY, Alain FEOUGIER, Sandrine GENEST, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET, Franck JOUFFRE, Eric LESPINASSE, Raoul L'HERMINIER, Julie MALLON, Isabelle MASSEBEUF, Brieuc MEVEL, Denise NURY, Jacques Henry POINTEAU, René SOULELIAC, Pierre TISSIER

Excusés représentés : Caroline DI VINCENZO, Virginie FERRAND

Excusés : Nathalie ROUSSET,

Absents : Christian KANDOUCI.

Conformément à l'article 12-1-2 des statuts du syndicat mixte

« Il est procédé à l'élection des Vice-présidents membres du Bureau après chaque renouvellement partiel du Bureau consécutif aux élections générales ; régionales, cantonales, municipales ou communautaires et suite à l'élection du Président en Comité Syndical.

Le Président dirige les élections en Bureau. Il définit le nombre de postes ouverts de 1 à 9 postes de vice-présidence.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à trois tours, la majorité absolue des membres présents ou représentés étant requise pour les deux premiers tours et la majorité relative étant suffisante au troisième tour. »

La Présidente annonce la constitution des postes de vice-présidence.

Neuf postes de vice-présidence sont ouverts.

- Il est procédé pour à l'élection du premier vice-président

La Présidente demande qui parmi les membres du bureau est candidat à la vice-présidence.

Sont déclarés candidats : Franck JOUFFRE, Sandrine GENEST

Il est procédé au vote.

Résultats des votes

Franck JOUFFRE	20 voix
Sandrine GENEST	18 voix

**Franck Jouffre est élu à la majorité absolue avec 20 voix sur 38 voix exprimées**

- Il est procédé à l'élection des huit autres vice-présidences

La Présidente demande qui parmi les membres du bureau est candidat à la vice-présidence.

Sont déclarés candidats :

- Dominique ALLIX
- Jean-Pierre ANCHISI
- Alain FEOUGIER
- Sandrine GENEST
- Alain GIBERT
- Eric LESPINASSE
- Raoul L'HERMINIER
- Isabelle MASSEBEUF
- Denise NURY
- René SOULELIAC

Il est procédé au vote.

Résultats des votes

Dominique ALLIX	38 voix
Jean-Pierre ANCHISI	31 voix
Alain FEOUGIER	22 voix
Sandrine GENEST	31 voix
Alain GIBERT	31 voix
Eric LESPINASSE	33 voix
Raoul L'HERMINIER	37 voix
Isabelle MASSEBEUF	34 voix
Denise NURY	21 voix
René SOULELIAC	16 voix

**Sont élus à la majorité absolue**

- Dominique ALLIX
- Jean-Pierre ANCHISI
- Alain FEOUGIER
- Sandrine GENEST
- Alain GIBERT
- Eric LESPINASSE
- Raoul L'HERMINIER
- Isabelle MASSEBEUF

Sont nommés des conseillers spéciaux

- Jean Daniel BALAYN pour Géopark
- Gérard BROUILLARD pour la châtaigneraie
- Denise NURY pour l'agriculture
- Jacques Henry POINTEAU pour la filière bois en lien avec le Massif Central
- René SOULELIAC pour la Maison du Parc

Fait à Jaujac, le 26 avril 2016,  
Pour extrait conforme

La Présidente



Lorraine CHEZOT



